

Identification de l'adhérent

Mairie de :
 Numéro de SIRET :
 Adresse :
 Tél. : Mail :
 Contact(s) : Nom – Fonction

→ Sujets principaux pour lesquels la commune adhère :

Voir ci-joint les services inclus et notre catalogue sur <https://fredon.fr/cvl/>

Pour ne pas recevoir la newsletter, merci de cocher cette case

J'autorise FREDON Centre-Val-de-Loire à conserver et à traiter ces informations pour la seule fin de la gestion de ses adhérents et les communications faites auprès de ceux-ci.

Conditions générales de vente et d'adhésion sur <https://fredon.fr/cvl/>

Montant de l'adhésion – possibilité d'une adhésion par votre EPCI

Calcul de votre adhésion en fonction de la population de votre collectivité (1)	De 0 à 5 000 habitants	0.115€ / habitant
	De 5 001 à 25 000 habitants	575€
	> 25 000 habitants	0.023€ / habitant (plafond à 2 875€)

Population de votre commune : habitants (source INSEE année 2021)

Montant de l'abonnement à la lutte collective ragondins et rats musqués

Abonnement complémentaire au programme départemental de lutte collective contre les rongeurs aquatiques exotiques envahissants (RAEE – ragondins, rats musqués) dans les départements 18, 37, 41 ou 45 :

115€ TTC/commune (soit 95,83€ HT) (2) OUI NON

(En cas de problématique ragondins **hors** des départements 18, 37, 41 ou 45, merci de cocher ici)

Montant de votre adhésion pour une année (1) :	€
Abonnement complémentaire annuel au programme départemental de lutte collective contre les ragondins et rats musqués (2) :	€
Total = (1) + (2) :	€

Durée de l'engagement

L'engagement relatif à l'**adhésion** et à l'**abonnement complémentaire** est souscrit pour **une année civile** (du 1^{er} janvier au 31 décembre) à compter de la date de souscription. Il se renouvellera **par tacite reconduction**, par périodes successives de 1 an à compter de l'expiration de la période initiale d'un an, sauf dénonciation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à FREDON CVL au plus tard 2 mois avant l'expiration de la période (2 mois avant le renouvellement par tacite reconduction). Les tarifs seront révisés annuellement par FREDON CVL.

L'adhésion ultérieure d'un EPCI prévaut sur l'adhésion initiale d'une commune seule membre de l'EPCI.

Mode de paiement

Par chèque à l'attention de FREDON CVL ou par virement en indiquant « Adh [année n] – Votre code INSEE »

RIB - Identifiant national de compte				Domiciliation
ETABLISSEMENT 20041	GUICHET 01012	N° COMPTE 0028076H033	CLE RIB 93	ORLEANS LA SCE CENTRE FINANCIER 1 RUE EDOUARD BRANLY LA SOURCE 45900 LA SOURCE CEDEX 9
IBAN : FR02 2004 1010 1200 2807 6H03 393				BIC : PSSTFRPPSCE
Titulaire du Compte : FREDON - CITE DE L'AGRICULTURE - 13 AV DES DROITS DE L'HOMME – 45000 ORLEANS				

Merci de retourner votre bulletin d'adhésion par mail à : contact@fredon-centrevalde Loire.fr

Fait à le

Cachet et signature du représentant légal

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 (décret 2018-687 du 1er août 2018), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, contacter FREDON Centre-Val-de Loire (contact@fredon-centrevalde Loire.fr).